Envoyé en préfecture le 04/09/2023
Reçu en préfecture le 04/09/2023
Publié le
ID : 062-216204479-20230828-20230828_09-DE

Délibération n°20230828_09

République Française
Département du Pas-de-Calais

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 28 AOÛT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit du mois d'août à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le vingt et un août deux mil vingt-trois.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 août 2023.

Présents : Mesdames et Messieurs Matthieu DEMONCHEAUX, Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Marco PUAUX, et Benoît ROYER.

Absents excusés : M. Christian CLEMENT, M. Stéphane LAGACHE, M. Guy REGNIER et M. Renaud VAHE.

Absent non excusé : Monsieur Dominique POITEAUX

Procurations :
M. Stéphane LAGACHE donne son pouvoir à Mme Véronique FIOLET
M. Guy REGNIER donne son pouvoir à M. Matthieu DEMONCHEAUX
M. Renaud VAHE donne son pouvoir à Mme Emmanuelle PIERROT

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres votants : 17 (14 présents et 3 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER.

Début de séance : 18h30
Fin de séance : 19h38

Hôtel de ville
10 place d'Armes
BP 99
62140 Hesdin

Tel : 03.21.86.84.76

hesdin.fr

Envoyé en préfecture le 04/09/2023
Reçu en préfecture le 04/09/2023
Publié le
ID : 062-216204479-20230828-20230828_09-DE

Délibération n°20230828_09

République Française
Département du Pas-de-Calais

Objet : Autorisation d'ouverture de crédits en Investissement

Monsieur le Maire informe d'un arrêté préfectoral relatif au danger imminent pour la santé et la sécurité physique de l'occupant et du voisinage du logement situé 25 rue des Nobles à Hesdin.

En effet, des désordres ont été constatés constituant des infractions au règlement sanitaire départemental nécessitant une intervention urgente d'un traitement insecticide contre les blattes.

Cette intervention a été effectuée suite à un arrêté préfectoral du 12 décembre 2022 annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire présente la facture émise par AVIPUR NORD-PAS-DE-CALAIS, de FREVENT 62, d'un montant de 572.00 €, libellée au nom de la Ville d'Hesdin.

Le logement sis au 25 rue des Nobles, propriété de la SCI DELACROIX, est occupé par Monsieur Henri LARDINOIS.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de mandater cette facture et d'émettre un titre à l'encontre de Monsieur Henri LARDINOIS.

Pour se faire, une décision modificative budgétaire telle que présentée ci-dessous est nécessaire :

Crédits à ouvrir en dépenses					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Investissement	45	45812	Opérations sous mandat - Dépenses	+ 572,00€
Crédits à ouvrir en recettes					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Recettes	Investissement	45	45822	Opérations sous mandat - Recettes	+ 572,00€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER la décision modificative budgétaire telle que présentée ci-dessus**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à émettre les opérations budgétaires nécessaires**
- **DE CHARGER Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution de la délibération.**

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
Fait et délibéré le vingt-huit août deux mil vingt-trois.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX.

VILLE D'HESDIN
PAS-DE-CALAIS

Hôtel de ville
10 place d'Armes

62140 Hesdin

Tel : 03.21.86.84.76

hesdin.fr